

FFvolley

**Comité Rhône
Métropole de Lyon**



BULLETIN DEPARTEMENTAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL PARTIE ANNUELLE

SAISON 2024-2025

**COMPETITIONS JEUNES DU RHONE
Masculins et Féminins**

Mis à jour en **octobre 2024**

**Espace Départemental des Sports
CDRML VB**

28, rue Julien 69003 LYON

06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05

<http://www.volleyrhone.fr> comite69@volleyrhone.fr

Sommaire

CHAPITRE 1 - SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

1. Championnat Départemental - Jeunes M/F
2. Coupe Départementale – M13 masculin, féminins et mixtes
3. Tournoi Départemental – M12 M/F
4. Coupe Départementale – M11 M/F/Mixtes

PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

1. Gestion des compétitions départementales
2. Horaires des rencontres
3. Aménagements aux calendriers
4. Mode de classement
5. Licences
6. Mutations départementales
7. Catégories des joueurs/joueuses seniors M/F
8. Groupement sportif ayant plusieurs équipes dans la même catégorie
9. Présentation des licences
10. Obligations lors des rencontres
11. Réclamation
12. Forfait match
13. Forfait général
14. Règlement sportif M21 – M18 – M15 6X6
15. Règlement sportif M15 4X4 – M13 Masculins /Féminins
16. Règlement sportif M11 Masculins/Féminins
17. Connaissance des règlements
18. Cas non prévus

CHAPITRE 2 – ARBITRAGE

1. Obligation des Arbitres
2. Vérification des licences des personnes inscrites sur la feuille de match
3. Les barèmes des suspensions de match
4. Les réclamations des sanctions terrains
5. La marque

ANNEXES

Annexe 1 – Planning prévisionnel sportive saison 2024-2025

Annexe 2 - Tarifs des engagements d'équipes et des amendes 2024-2025

Annexe 3 – Les catégories d'âge 2024-2025

CHAPITRE 1 – SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

1. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES M/F

1.1. Catégories M18/M21, M15 6X6 et M15 4X4 - Masculins et Féminins

1.1.1 Nombre minimum d'équipes :

Dans toutes les catégories il faudra que 5 équipes au moins soient inscrites pour qu'un championnat soit proposé. Les catégories M21 et M18 sont regroupées, et, après une phase de brassage prévue sur 2 plateaux, les équipes seront réparties dans des poules de niveau (Attention : toute absence à un plateau de brassage donnera lieu à 3pts de pénalité au classement du championnat).

1.1.2 Formule :

La formule des championnats dépendra du nombre d'équipes inscrites.

Si le nombre d'équipes inscrites le permet, les matchs se disputeront en aller/retour, sinon ils se disputeront en aller simple.

Si plusieurs poules sont constituées dans la même catégorie, des phases finales seront proposées pour déterminer le champion de la catégorie. Si une seule poule est constituée, le champion sera le 1^{er} de la poule.

Il est possible que dans certaines catégories, des équipes de l'Ain ou de la Loire intègrent le championnat organisé par le CRVB, dans ce cas le champion de la catégorie sera déclaré champion interdépartemental.

Pour toutes les catégories, les matchs se disputeront en 3 sets gagnants de 25 points (tie-break en 15 points).

1.1.3 Calendrier :

M18/M21 :

Tournois de brassage les 06/10/24 et 19/10/24

Début du championnat : 16/11/2024

Dernière journée prévue le 17/05/2025

M15 : (4x4 et 6x6)

Plateaux de brassage les 28/09/24 et 12/10/2024

Début du championnat : 16/11/2024

Dernière journée prévue le 17/05/2025

1.2 Catégories M13 M/F 4X4

1.2.1 Nombre minimum d'équipes :

Le championnat sera organisé à condition d'avoir un minimum de 5 équipes.

1.2.2 Formule :

Les équipes féminines, masculines et mixtes seront réunies dans le même championnat qui se déroulera en 2 temps : 2 plateaux de brassage les 05/10/24 et 19/10/24.

Puis 8 à 9 journées de championnat selon les niveaux sous forme de plateaux.

Les matchs se disputeront en 2 sets gagnants de 25 points (tie-break en 15 points).

1.2.3 Calendrier :

1^{ère} journée : le 30/11/2024

Finales le 12/04/2025

1.3 Catégories M11 M/F/Mixte

1.3.1 Formule :

Plusieurs types de plateau seront proposés avec des niveaux différents.

1.3.2 Calendrier :

Plateaux 1X1, 3 niveaux de jeu proposés : 12/10/24 et 23/11/24

Plateaux 2X2 de matchs amicaux, 3 niveaux de jeu proposés : 14/12/24 et 18/01/25

Plateaux 2X2 du championnat, 2 niveaux de jeu proposés : 01/02/25, 15/02/25, 22/03/25, 05/04/25

Finales : 17/05/25

PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

1. GESTION DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

La gestion des championnats jeunes, masculins et féminins est assurée par le secrétariat du CDRMLVB à l'adresse suivante : 28 Rue Julien 69003 Lyon.

1.1. Feuilles de match

Toutes les feuilles de matches des championnats jeunes doivent être expédiées au CDRMLVB au plus tard 5 jours après la rencontre, par courrier (cachet de la poste faisant foi), par mail ou via l'espace téléchargement disponible dans le module de saisie des résultats sur le site FFVolley.

En ce qui concerne les séniors, la feuille de match électronique automatise cet envoi.

Procédure appliquée par le CDRMLVB en cas de carence ou de retard dans la transmission : au premier fait constaté, il sera fait un rappel officiel au groupement sportif et, à partir de la 1^{ère} récidive et pour toutes les récidives suivantes, même si celles-ci concernent plusieurs équipes d'un

même groupement sportif, l'amende prévue sera appliquée à chaque fois (cf. annexe 2).

1.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet (<http://volleyrhone.fr>) au plus tard le lundi soir pour les matchs joués en w-e et **48h** après la rencontre pour les matchs joués en semaine.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel officiel au groupement sportif et, à partir de la 1^{ère} récidive et pour toutes les récidives suivantes, même si celles-ci concernent plusieurs équipes d'un même groupement sportif, l'amende prévue sera appliquée à chaque fois (cf. annexe 2).

2. HORAIRES DES RENCONTRES

- M21/M18/M15 M/F : le samedi (début de match entre 13h30 et 18h) ou le dimanche (début de match entre 9h30 et 15h).

3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels, le samedi ou le dimanche (seule exception : report de droit pour Coupe de France jeunes -> voir RGED / RGEID). Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter la procédure prévue dans le RGED.

4. MODE DE CLASSEMENT

Les modalités de classement des groupements sportifs sont définies à l'Article 20 – Classement du RGED.

5. LICENCES

Pour participer à une rencontre, un joueur doit être titulaire d'une licence comportant l'option "volley-ball", dans sa catégorie d'âge avec, si nécessaire, les mentions spécifiques de surclassement (Cf. annexe 3), et être régulièrement qualifié pour l'équipe du groupement sportif disputant la rencontre (Cf. point 8 sur les catégories de joueurs S/M ci-après).

Un joueur bénéficiant d'une création de licence ou d'un renouvellement peut être qualifié à tout moment au cours de la saison.

6. MUTATIONS DEPARTEMENTALES

Mutation toutes catégories des compétitions départementales jeunes M/F

3 mutés sont autorisés à être inscrits sur la feuille de match et présents sur le terrain pour les compétitions en 6x6 et 2 seulement pour les compétitions 4x4.

7. GROUPEMENT SPORTIF AYANT PLUSIEURS EQUIPES DANS LA MÊME CATEGORIE

7.1 Jeunes

Un joueur pourra évoluer dans deux équipes jeunes de même catégorie. Cependant, il ne pourra pas jouer dans ces 2 équipes ni pour des rencontres comptant pour la même journée, ni au cours du même week-end. Dans ce cas c'est l'équipe concernée par le 2^{ème} match (chronologiquement) qui serait sanctionnée.

8. PRESENTATION DES LICENCES

Avant toute rencontre officielle départementale, l'arbitre de la rencontre doit exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match ainsi que les fiches médicales FFVB de type A (simple surclassement) s'il y a lieu (absence mention " simple surclassement " sur la licence), et, en cas de doute, vérifier l'identité des intéressés.

S'il n'est pas obligatoire de présenter les licences pour participer aux plateaux amicaux de début de saison et aux plateaux de brassage des catégories M15 et M18/M21 organisés par le Comité, il est néanmoins impératif de présenter a minima une copie du listing fédéral et les pièces d'identités des participant(e)s.

Les entraîneurs de chaque équipe sont en droit d'exiger de pouvoir vérifier les licences de l'équipe adverse.

En cas de non présentation de la licence ou du listing fédéral avec pièce d'identité :

L'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement dépourvus de licences par la présentation de pièces d'identité officielles. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat d'aptitude médicale correspondant au niveau de pratique.

L'arbitre doit accepter, pour justifier l'identité des joueurs et de l'encadrement toute pièce d'identité en cours de validité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative, judiciaire ou militaire française. En aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle.

Si une pièce d'identité ou le certificat médical ne peut pas être présenté avant le début de la rencontre, le joueur ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y prendre part.

Il en sera de même pour les joueurs qui ne peuvent pas justifier leur surclassement (fiche médicale A). Pour une personne de l'encadrement, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.

Une amende est infligée au groupement sportif pour licence non présentée après la troisième journée de championnat.

9. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, au moins 6 ballons homologués par la fédération française de volley-ball.

L'équipe recevante doit mettre à disposition les arbitres prévus (cf. chapitre 2) et les marqueurs .

10. RECLAMATION

Inscription, dans la case remarque, du moment (set, score) où une demande de réserve est posée par un capitaine d'équipe.

Dans les catégories M15 et M18-M21, les réserves de match pourront être déposées et formulées par le capitaine assisté de son entraîneur. Elles seront cosignées par le capitaine et son entraîneur.

Toute réclamation figurant sur la feuille de match doit être confirmée au comité par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables qui suivent la rencontre, accompagnée du droit fixé par l'assemblée générale (40 €).

11. FORFAIT MATCH

En cas de forfait, pour non déplacement, de l'équipe visiteuse au cours de la phase des matches aller, celle-ci disputera le match retour chez son adversaire.

12. FORFAIT GENERAL

Si une équipe fait 3 forfaits dans une même phase, elle est déclarée « forfait général ».

Si une équipe d'un groupement sportif est déclarée "forfait général" au cours du championnat, tous les résultats de cette équipe sont retirés de la poule du championnat à laquelle elle participait.

13. REGLEMENT SPORTIF M18/M21 – M15 6X6

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 6 remplaçants ; il sera toléré dans ces 2 catégories uniquement qu'une équipe joue avec 5 joueurs(ses), au maximum 2 fois dans la saison (les plateaux de brassage n'entrent pas dans ce décompte).

Une équipe qui se présenterait avec 5 joueurs(ses) seulement sur les plateaux de brassage de ces catégories sera autorisée à participer.

Le terrain mesure 9 x 18 mètres, la hauteur du filet est à 2,43 mètres en M18/M21 masculins, à 2,35 mètres en M18/M21 masculins pour la poule la plus basse, à 2,24 mètres en M18/M21 féminins et M15 masculins, à 2,10 mètres en M15 féminins, et la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

A noter : hauteur de filet unique en M18/M21 masculins sur les plateaux de brassage : 2,43 mètres.

14. REGLEMENT SPORTIF M15 4X4 – M13 MASculINS ET FEMININS

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

En championnat M13 et M15 4x4 F & G, une équipe constituée de 3 joueurs (ses) sera autorisée à prendre part à la compétition (à l'exclusion des finales s'il y en a) et ses résultats seront pris en compte dans le classement.

Le terrain mesure 7 x 14 mètres, La hauteur du filet est à 2,10 mètres en M15 filles, M13 masculins et féminins et 2,24 en M15 garçon, la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

Numérotation :

Les 4 positions des joueurs sur le terrain sont numérotées comme suit :

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Service :

Au moment du service les joueurs doivent se positionner suivant leur poste à savoir : les joueurs "avants" de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4, de droite à gauche du terrain en regard du filet et le joueur "arrière" (poste 1) en arrière des 3 joueurs avants.

Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.

La rotation au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1...).

Le serveur est arrière (poste 1) il est donc soumis aux points de règlement concernant les arrières. Tous les joueurs doivent passer à ce poste.

Remplacement des joueurs :

Le nombre de remplacement est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour les cas suivants :

- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu,
- le joueur de la position 1, ne pourra remplacer le joueur de la position 2, pour éviter qu'un même joueur serve deux fois de suite.

Libéro :

Il n'y a pas de libéro. Le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif.

Le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3m.) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

Temps morts :

2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.

15. REGLEMENT SPORTIF M11 MASCULINS ET FEMININS

1^{er} et 2^{ème} plateaux : Ces plateaux se dérouleront en 1 contre 1. Les matchs se dérouleront au temps en système de montée/descente.

3 niveaux seront proposés. Sur tous les niveaux l'engagement se fera par un lancer par en-dessous en fond de terrain :

- **Niveau 1 :** Blocage québécois (*) + renvoi du ballon en lancer québécois (**) + jeu sans ballon (aller toucher un plot après l'envoi du ballon, par exemple). Dimensions du terrain : 3mx3m. Hauteur de filet : 2m
- **Niveau 2 :** Blocage québécois + lancer/pousser+ jeu sans ballon. Dimensions du terrain : 3mx3m50 ; Hauteur de filet : 2m
- **Niveau 3:** Jeu sans blocage. 2 touches de ballon obligatoire sur la réception de l'engagement. Possibilité de renvoyer le ballon avec 3 touches de ballon maximum. Dimensions du terrain: 3mx3,50m Hauteur de filet: 2m

3^{ème} et 4^{ème} plateaux : Seuls des matchs en 2X2 seront proposés.

- **1^{er} Niveau :** Engagement par un lancer par en dessous dans le terrain adverse. Jeu en 3 touches de balle obligatoire. Possibilité du blocage québécois et renvoi en lancer/pousser sur le 1^{er} et le 2^{ème} contact. Impossible de bloquer le ballon pour le faire passer dans le terrain adverse.
- **2^{ème} Niveau :** Voir les règles des matchs en 2 contre 2 du 2^{ème} plateau.
- **3^{ème} Niveau :** Règles M11 fédérales.

5^{ème} plateau et suivants : Le championnat se poursuit avec des matchs en 2 contre 2, mais le niveau 1 des 3^{ème} et 4^{ème} plateaux disparaît. Seuls les niveaux 2 et 3 seront proposés.

Evolution et évaluation technique :

La commission technique constituera en début de saison, un groupe d'entraîneurs afin qu'au moins un de ces entraîneurs soit présent sur le lieu de chaque plateau.

Si cet entraîneur estime que le joueur (ou l'équipe) ne se trouve pas dans le bon niveau, il pourra conseiller de le changer de niveau.

Modalité du classement : Les premiers plateaux 2X2 permettront aux équipes de s'évaluer. A partir du 5^{ème} plateau, deux classements distincts pour les équipes du niveau **2** et pour les équipes du niveau **3** seront établis. Il y aura donc 2 titres de champions décernés à l'issue de la saison.

Il sera possible aux équipes de niveau 2 d'intégrer le niveau **3** en cours de championnat. Cependant ces équipes repartiront avec 0 pt.

(*) Blocage québécois : Le ballon est bloqué au niveau des hanches, les bras tendus devant soi.

() Lancer québécois :** Le ballon est dans les mains, les bras tendus vers le sol. On effectue un mouvement de balancier avec les bras partant d'entre les jambes jusqu'à devant la tête.

16. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les groupements sportifs participants.

17. CAS NON-PREVUS

La commission sportive départementale, en accord avec la commission départementale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves départementales (RGED) et au présent bulletin départemental d'information.

CHAPITRE 2 - ARBITRAGE

1. OBLIGATION DES ARBITRES

- a. Les arbitres n'ont pas pour obligation d'être diplômés mais doivent être licenciés FFVB dès la première rencontre officielle.
- b. Les arbitres doivent présenter leur licence au marqueur à chaque rencontre.
- c. Les arbitres sont désignés par le club recevant. Lorsque des finales sont organisées, il est demandé au club recevant de fournir un ou plusieurs arbitres. Si le club recevant n'en n'a pas, ou pas assez, la CDA se charge d'en trouver.

2. VERIFICATION DES LICENCES DES PERSONNES INSCRITES SUR LA FEUILLE DE MATCH

En cas de non présentation de l'original (papier ou numérique) de la licence, les arbitres doivent exiger :

- La présentation du listing fédéral (copie papier ou version numérique) attestant que le joueur/la joueuse est bien licencié(e) pour le club pour lequel il (elle) prétend jouer ;
- La présentation d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité, permis de conduire) ;
- La production du certificat médical correspondant au niveau de pratique ;

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Pour les entraîneurs et accompagnateurs, seules les licences FFVolley « compétition VB », « encadrement » permettent l'inscription d'une personne sur la feuille de match.

Dans toutes les compétitions départementales, 3 joueurs mutés peuvent être inscrits sur les feuilles de match dans les compétitions 6x6 et seulement 2 dans les compétitions 4x4.

3. LE BAREME DE SUSPENSION DE MATCH

Le comptage des inscriptions au relevé réglementaire s'effectue globalement pour toutes les compétitions organisées par le CDRMLVB.

Le barème des inscriptions au relevé réglementaire est fixé comme suit :

- Avertissement (carton jaune) = 1 inscription au relevé réglementaire
- Pénalisation (carton rouge) = 2 inscriptions au relevé réglementaire
- Expulsion (cartons rouge et jaunes tenus dans la même main) = 4 inscriptions au relevé réglementaire
- Disqualification (cartons jaune et rouge tenus séparément) = 6 inscriptions au relevé réglementaire

Le barème des inscriptions au relevé règlementaire est doublé pour les entraîneurs, les entraîneur-adjoints, les capitaines, les kinésithérapeutes et médecins.

Les licencié(e)s totalisant trois inscriptions sont pénalisé(e)s d'un match de suspension dans l'épreuve concernée.

La sanction est applicable dès notification au licencié concerné ; une copie de cette notification sera adressée au GSA pour information.

La suspension est doublée en cas de récidive au cours d'une même saison.

Chaque suspension effectuée diminue de 3 le nombre d'inscriptions au relevé règlementaire.

Après la comptabilisation des inscriptions de la dernière compétition départementale, impliquant une suspension, celle-ci sera infligée la saison suivante.

4. LES RECLAMATIONS DES SANCTIONS TERRAINS

Pour qu'une réclamation de sanction soit reconnue valable sur la forme il faut :

- a. que la réclamation de sanction terrain soit confirmée au moyen du formulaire d'appel mis à disposition sur le site internet de la FFVB et envoyée dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre concernée auprès de la CDA,
- b. que cette confirmation soit exclusivement effectuée par le licencié concerné,
- c. que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la CDA d'envisager l'étude de la réclamation

Seule la réclamation de sanction terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la CDA.

5. LA MARQUE

Les marqueurs sont désignés par le groupement sportif recevant. Les marqueurs doivent être licenciés FFVB.

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Départementales.

ANNEXE 1 : CALENDRIER PREVISIONNEL 2024-2025

CALENDRIER PREVISIONNEL SPORTIVE DU RHÔNE 2024/2025																		
		SENIORS			M18/M21			M15			M13			M11				
	REMARQUE	FFV	ARA		CD69	FFV	ARA	CD69	FFV	ARA	CD69	FFV	ARA	CD69	FFV	ARA	CD69	
			PNAT	REG														
17/9					E													17/9
21/9		élite F									E							21/9
28/9		élite	1	1	1			E			PLB			E				28/9
29/9		N2/N3																29/9
5/10		élite	2	2	2									PLB				5/10
6/10		N2/N3						PLB	Cpe									6/10
12/10			3	3	3						PLB						1	12/10
13/10						Cpe						Cpe						13/10
19/10		élite	4	4										PLB				19/10
20/10		N2/N3						PLB										20/10
26/10		élite	5	5														26/10
27/10		N2/N3																27/10
2/11		élite	6	6														2/11
3/11		N2/N3							Cpe									3/11
9/11		Cpe Am			R													9/11
10/11						Cpe						Cpe						10/11
16/11		élite	7	7	4			1			1			PLB				16/11
17/11		N2/N3																17/11
23/11		élite	8	8	5			2			2						2	23/11
24/11		N2/N3																24/11
30/11		élite	9	9	6			3			3			1				30/11
1/12		N2/N3																1/12
7/12		élite	10	10	7			4			R			2				7/12
8/12		N2/N3							Cpe	TR 1								8/12
14/12		Cpe Am	R	R	8			5			4						3	14/12
15/12						Cpe	TR1					Cpe	TR1					15/12
21/12		élite																21/12
22/12		N2/N3																22/12
Vacances de Noël du 21/12 au 06/01																		
11/1		élite	11	11	9			6			5			3				11/1
12/1		N2/N3							Cpe	TQE								12/1
18/1			R	R	R			R			6						4	18/1
19/1		Cpe Am				Cpe	TQE					Cpe	TQE					19/1
25/1		élite	12	12	10			7			R			4				25/1
26/1		N2/N3							Cpe	Elite J1								26/1
1/2		élite	13	13	11			8			7			5			5	1/2
2/2		N2/N3																2/2
8/2		élite M	R	R	R			R			8							8/2
9/2		Cpe Am				Cpe	Elite J1					Cpe	Elite J1					9/2
15/2			14	14	12			9			9			6			6	15/2
16/2		N2/N3							Cpe	Elite J2								16/2
22/2		élite																22/2
23/2		N2/N3																23/2
1/3		élite																1/3
2/3		N2/N3																2/3
8/3			R	R														8/3
9/3		Cpe Am				Cpe						Cpe						9/3
15/3		élite	15	15	13			10			10			7				15/3
16/3		N2/N3							Cpe	Elite J3								16/3
22/3		élite	16	16	14			11			11			8			7	22/3
23/3		N2/N3						Elite J2						Elite J2				23/3
29/3		élite	17	17	15			12			R						Qualif CDF	29/3
30/3		N2/N3						Elite J3						Elite J3				30/3
5/4		élite	R	R				R			12						8	5/4
6/4		F Cpe				Cpe	Elite J4					Cpe	Elite J4					6/4
12/4		élite	18	18	16			13			13			F				12/4
13/4		N2/N3							Cpe	Elite J4								13/4
19/4		élite																19/4
20/4						Cpe						Cpe						20/4
26/4		élite							VM15				Interde					26/4
27/4		N2/N3	Titre+cl	Titre+cls														27/4
3/5		élite																3/5
4/5		N2/N3						Interde p					Fcpe					4/5
10/5		élite				FM18												10/5
11/5		QN2/N3																11/5
17/5		FN2/N3			17			14			14	V					F	17/5
18/5								F				M12/M1	F					18/5
24/5					18				Fcpe									24/5
25/5																QR CDF		25/5
31/5						FM21												31/5
1/6																		1/6
7/6																Interde		7/6
8/6										F								8/6
14/6																		14/6
15/6															Fcpe			15/6
21/6																		21/6
22/6																		22/6

TARIFS DES ENGAGEMENTS 2024-2025

CATEGORIE	TARIFS
	2024-2025
SENIORS	170,00 €
M21	90,00 €
M18	90,00 €
M15	40,00 €
M13	30,00 €
M11 (*par équipe par plateau)	5,00 €
Coupe M13 (*par équipe par plateau)	5,00 €

Note : Pour la catégorie M11, le tarif est doublé en cas de désistement après le mercredi précédent le jour de la compétition ou si une équipe est présente le jour de la compétition alors qu'elle n'est pas inscrite !

TARIFS DES AMENDES 2024-2025

NATURE DE L'AMENDE	TARIFS
	2024-2025
Feuille de match non tenue	40,00 €
Feuille de match mal tenue	30,00 €
Feuille de match senior non tenue informatiquement	30,00 €
Feuille de match parvenue hors délai	30,00 €
Résultats non communiquées (Internet)	30,00 €
Droits de réclamation	50,00 €
Licence non présentée (à partir de la 3 ^{ème} journée)	20,00 €
Joueur non qualifié	40,00 €
Forfaits seniors	75,00 €
Forfaits jeunes	45,00 €
Majoration forfait	Forfait x 2
Forfait général seniors	250,00 €
Forfait général jeunes	200,00 €
Report de match sans avertir le CDRMLVB	60,00 €
Absence en Assemblée Générale	60,00 €

ANNEXE 3 : CATEGORIES 2024-2025

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	>=2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	<=2003	<=1984	
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21		SENIORS		MASTERS		
	/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,35 m.		Filet 2,43 m.		Filet 2,43 m.		Filet 2,43 m.		
	/		/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		
2019 6 ans M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction												2019
2018 7 ans M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement														2018
2017 8 ans M9(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2017
2016 9 ans M9(2)					autorisé		Simple Surclassement												2016
2015 10 ans M11(1)							autorisé		Interdiction										2015
2014 11 ans M11(2)							autorisé												2014
2013 12 ans M13(1)									Simple Surclassement		Interdiction	Interdiction		Interdiction		Interdiction			2013
2012 13 ans M13(2)									Simple Surclassement										2012
2011 14 ans M15(1)											Simple Surclassement	Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement		Triple Surclassement		Interdiction			2011
2010 15 ans M15(2)											Simple Surclassement								2010
2009 16 ans M18(1)														autorisé	Simple Surclassement				2009
2008 17 ans M18(2)														autorisé	Simple Surclassement				2008
2007 18 ans M18(3)														autorisé	Simple Surclassement				2007
2006 19 ans M21(1)															autorisé				2006
2005 20 ans M21(2)															autorisé				2005
2004 21 ans M21(3)															autorisé				2004
2003 22 ans &+ SEN(1)																			2003
1984 40 ans &+ MAST																			1984

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	>=2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	<= 2003	<=1984	
FEMININES	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21		SENIORES		MASTERS		
	/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.		
	/		/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		
2019 6 ans M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction												2019
2018 7 ans M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement														2018
2017 8 ans M9(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2017
2016 9 ans M9(2)					autorisé		Simple Surclassement												2016
2015 10 ans M11(1)							autorisé		Nat & Rég : Interdiction Départ. : Simple Surclassement										2015
2014 11 ans M11(2)							autorisé												2014
2013 12 ans M13(1)									Simple Surclassement		Nat & Rég : Interdiction Départ. : Simple Surclassement		Interdiction		Interdiction		Interdiction		2013
2012 13 ans M13(2)									Simple Surclassement										2012
2011 14 ans M15(1)											Simple Surclassement	Nat & Rég : Double Surclassement Départ. Simple surclassement		Triple Surclassement		Interdiction			2011
2010 15 ans M15(2)											Simple Surclassement								2010
2009 16 ans M18(1)														autorisé	Simple Surclassement				2009
2008 17 ans M18(2)														autorisé	Simple Surclassement				2008
2007 18 ans M18(3)														autorisé	Simple Surclassement				2007
2006 19 ans M21(1)															autorisé				2006
2005 20 ans M21(2)															autorisé				2005
2004 21 ans M21(3)															autorisé				2004
2003 22 ans &+ SEN(1)																			2003
1984 40 ans &+ MAST																			1984